

**PROCES -VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
20 septembre 2022**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

POUVOIRS : 2

VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ELDIN Sabrina, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme PRATS Eliane

Pouvoirs : Mme PELISSIE Nathalie à Mme ELDIN Sabrina,
Mme ASCOLA Lisiane à M. ASCOLA Pascal

Date de convocation :

14/09/2022

Date d’Affichage :

14/09/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme PRATS Eliane a été élue secrétaire de séance.

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2022

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

11 voix POUR

2. Modification de l’ordre du jour

M. le Maire demande de rajouter quatre points à l’ordre du jour :

- Délibération d’autorisation de demande de défrichement
- Décision modificative
- DIA
- Délibération pour modification des statuts du SIVU

À l’unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la modification de l’ordre du jour.

11 voix POUR

3. Délibération demande de défrichement

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l’instruction du permis de construire pour la création du gîte d’étape, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM66) oblige la commune à déposer une demande d’autorisation pour le défrichement des parcelles N° 247 et N° 248 - section C au lieudit Sarrat de Montroux, parcelles inscrites en vue de la création d’un parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à déposer auprès de la DDTM 66, une demande d’autorisation de défrichement des parcelles cadastrées N° 247 et N° 248 - Section C au lieudit Sarrat de Montroux

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation de défrichement des parcelles N°247 et N°248 Section C au Lieudit Sarrat de Montroux.

Par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE Monsieur Michel BLIGUET

Suite à une discussion faisant apparaître que certains habitants demandent à être consultés, M le Maire précise que sera mise en place une commission des travaux.

4. Création du Lieu-dit « SARRAT DE MONTROUX »

Le projet de réhabilitation de l'ancien « cortal » en gîte d'étape et espace de restauration, ainsi que la création d'un parking sont situés en bordure de la Route Départementale N°24, sur la commune de Clara-Villerach hors agglomération.

De ce fait, il apparaît que les conditions suffisantes en matière de sécurité ne sont pas remplies, et qu'il convient de créer un lieu-dit afin d'appliquer la réglementation nécessaire à la mise en sécurité de cette route.

Monsieur le Maire propose de nommer ce lieu-dit « **Sarrat de Montroux** »

Monsieur le Maire précise que le Lieu-dit comprendra toutes les parcelles ci-dessous :

Section C N° 247, 248, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 278, 281, 411, 413, 430, 512, 513, 568, 570, 572, 582, 584, 586, 588, 590, 595, 631, 632, 633, 634.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer un lieu-dit,

PROPOSE de nommer ce lieu-dit « **Sarrat de Montroux** »

Par 11 voix POUR

5. Décision modificative N°2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6681	Indemnités rbt anticipé emprunt à risque	214.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-214.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Par 11 voix POUR

6. DIA

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la D.I.A envoyée par Me JANER notaire à Prades.

Le bien est situé, 5 avenue du Général de Gaulle, parcelle A 668 appartenant à M et Mme MITCHELL Trevor Ross et d'une valeur de 485 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas préempter ce bien.

D'autoriser M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

11 voix POUR

7. Délibération pour mise à jour des statuts du SIVU

Le SIVU du Conflent a autorisé, par délibération en date du 13 septembre 2022, la modification de ses statuts afin :

- De prendre en compte l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCLAI/2021265-0001 du 22 septembre 2021 et d'enlever les références à la commune de Sournia (articles 1 et 7) ;
- De préciser les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article 11, de rajouter un article spécifique relatif à la modification des statuts (article 12), et d'apporter quelques ajustements sur les articles 5, 8 et 9 ;

M le Maire donne lecture du projet de modifications des statuts, et demande à l'assemblée :

De se prononcer sur la demande de modification des statuts du SIVU du CONFLENT tels que présentés en annexe, conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, Ouï l'exposé de son Maire,

APPROUVE la demande de modification des statuts du SIVU du CONFLENT tels que présentés en annexe.

Par 11 voix POUR

8. Adhésion à la Fédération des Canaux du Conflent

Rapporteur : Mme Zuber Sophie

Après l'exposé de Mme Sophie Zuber, une discussion s'engage en particulier sur le taux de participation de la commune. Il est soulevé que ce qui est proposé est un tarif par tranche de population. Certains membres pensent que cela n'est pas équitable, et qu'il serait souhaitable que ce soit un tarif par habitant et non par tranche de population. Il est proposé de faire un courrier à la Fédération pour leur soumettre nos observations, et de reporter notre éventuelle adhésion à une date ultérieure.

M le Maire demande cependant un vote sur le principe de l'adhésion à cette Fédération de Canaux.

11 voix POUR

9. Pépinière départementale

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une commande de végétaux au service de la pépinière départementale afin d'embellir la commune.

Nombre	Essence
6	ARBOUSIERS
14	VITEX
14	SANTOLINE
14	SAUGE de JERUSALEM
14	TEUCRIUM CHAMAEDRYS
14	SPIREE Bleue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de commander auprès de la pépinière départementale les plants ci-dessus

D'autoriser M. le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

11 voix POUR

10. Nomination du ou de la correspondant e incendie et secours

Monsieur Le Maire expose qu'il y a lieu de nommer un·e correspondant·e incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. « Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Sous réserve de son acceptation, il est proposé de nommer Madame Lysiane Ascola, correspondante incendie et secours.

11 voix POUR

11. Investissement numérique

Rapporteur : Mme Eliane Prats

Deux devis sont arrivés. Après comparaison, l'un est nettement plus cher que l'autre, mais avec le Pack Office en plus, plus de puissance et plus de mémoire. Il est proposé de demander au second de rajouter le Pack Office. Pour le reste cela paraît suffisant pour un ordinateur secondaire à la mairie.

M le Maire demande l'accord de l'assemblée

11 voix POUR

12. Règlement des salles municipales

Rapporteur : Mme Zuber Sophie

Après plusieurs relectures des documents : règlement et conventions, il s'avère que seules manquaient les puissances électriques fournies dans les locaux. Stéphane Salies précise qu'il a contacté l'EDF et qu'il faudrait passer d'un abonnement de 12 et 15 KWatt à 36 KWatt, pour un coût de 428€ par an

13. Décision du Maire

Conformément à la délégation des élus au Maire en date du 27 Août 2020, l'autorisant, pour la durée du mandat à procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition , à la transformation ou à l'édification des biens communaux, M le Maire a décidé de signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation de défrichement de la parcelle N°248 section C au lieudit Sarrat de Montroux.

14. Questions et informations diverses

- c) M le Maire informe que nous avons 2 ans pour mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde.
- d) Une plateforme de compostage partagé va être mise en place à Clara. Un planning prévoyant la communication aux habitants, l'installation et l'inauguration nous est proposé par M Mazières, chargé de la gestion des déchets à la Communauté de Communes Conflent Canigó
- e) La place de stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite va être déplacée et matérialisée Place de la République.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20h30.**